

## FICHE DE POSTE INFIRMIER(E) EDUCATION NATIONALE AFFECTE(E) EN EPLE

<b>Intitulé du poste et localisation</b>	Infirmier(e) du corps des infirmier(e)s du ministère chargé de l'Education nationale – <b>Postes en Seine Saint Denis</b>
<b>Hiérarchie</b>	Autorité hiérarchique du chef d'établissement d'affectation
<b>Nature des postes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste interdegré (50% collège, 50% écoles du secteur de rattachement)</li> <li>• Poste en établissement externat (lycée/collège)</li> <li>• Poste internat logé par nécessité absolue de service</li> </ul>
<b>Place du poste dans l'organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller du chef d'établissement en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité</li> <li>• Référent et acteur de santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif, dans l'établissement scolaire</li> <li>• L'infirmier(e) exerce son activité en partenariat avec tous les membres de la communauté éducative et rend compte de son activité au chef d'établissement.</li> <li>• Il appartient au chef d'établissement d'affectation de fixer l'emploi du temps de l'infirmier(e) dans le respect de son statut et en concertation avec l'infirmier(e), ainsi que de l'évaluer et de faire une proposition de notation qui ne porte que sur sa manière de servir et sur ses capacités d'adaptation à l'environnement scolaire</li> </ul>
<b>Organisation du service et responsabilité particulière</b>	<p><b>Le temps de travail de l'infirmier(e) affecté(e) en EPLE est de 36 semaines d'activité</b>, d'un horaire hebdomadaire de 44 h, décompté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90% de la durée annuelle de travail sont effectués en présence des élèves ou des étudiants. Ce temps de travail peut comprendre, dans certains cas et lorsque les nécessités de service le justifient, les permanences que l'infirmier(e) peut être appelé(e) à assurer pendant la durée des épreuves d'examen se déroulant hors du calendrier scolaire. Dans ce cas, l'emploi du temps annuel prévoit la compensation des jours travaillés.</li> <li>- 10% de la durée annuelle de travail sont répartis sur toutes les autres activités, sous la responsabilité de l'infirmier(e).</li> </ul>
	<p><b>Les infirmier(e)s contractuel(le)s</b> effectuent réglementairement pour les suppléances 35 h hebdomadaires sur 10 mois maximum (de septembre à juin) et bénéficient des congés scolaires compris dans leur contrat. Pour les remplacements sur postes vacants, les contrats sont de 12 mois (de septembre à août) sur une durée hebdomadaire équivalente aux personnels titulaires avec également le bénéfice des congés scolaires.</p>
<b>Mode de recrutement</b>	L'infirmier(e) affecté(e) dans un EPLE est titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme équivalent. Il(elle) est recruté(e) par voie de concours, de détachement ou de contrat et peut recevoir une formation particulière.

<b>Missions</b>	<p>La mission de l'infirmier(e) de l'éducation nationale s'inscrit dans la politique générale de l'Education nationale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants. Dans ce cadre, il(elle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribue au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves</li> <li>contribue à l'intégration scolaire des enfants et des adolescents atteints de handicap</li> <li>effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité</li> <li>identifie, dans le cadre de son rôle propre, les besoins, pose un diagnostic infirmier, met en œuvre les actions appropriées et les évalue</li> <li>développe une dynamique d'éducation à la santé et contribue à évaluer les actions de promotion et d'éducation de la santé</li> <li>contribue à la formation initiale et continue des personnels</li> <li>organise le recueil et l'exploitation des données statistiques par le biais du cahier de l'infirmier(e). A la fin de chaque année scolaire, le chef d'établissement envoie le rapport d'activité de l'infirmier(e) incluant les données précitées à l'inspecteur d'académie pour permettre l'élaboration de la synthèse départementale et académique</li> <li>la mission de l'infirmier(e) s'effectue en synergie avec les membres de la communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun et requiert d'organiser efficacement le partenariat.</li> </ul>
<b>Fonctions</b>	<p>L'infirmier(e) dans le cadre de son rôle relationnel, technique et éducatif accueille tout élève qui le (la) sollicite pour quelque motif que ce soit y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Dans cet objectif, l'infirmier(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- écoute et accompagne les élèves</li> <li>- organise les urgences et les soins et assure un suivi infirmier de l'état de santé des élèves</li> <li>- développe, en fonction des besoins repérés, une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement ou d'école, en particulier pour les élèves des établissements de certaines zones rurales, des territoires de l'éducation prioritaire, des établissements sensibles et des établissements relevant du plan de lutte contre la violence</li> <li>- participe à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'événement graves survenant dans la communauté scolaire</li> <li>- favorise la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période</li> <li>- met en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie</li> <li>- intervient en tant que de besoin auprès des enfants et des adolescents en danger</li> <li>- participe aux différentes instances et commissions de l'établissement soit à titre de droit soit s'il (elle) est élu(e) : CA, CESC, CHS, conseil de classe, etc. et établit les liens nécessaires avec les professionnels du réseau de soins.</li> </ul>
<b>Contact Renseignements</b>	<p><b>Infirmière conseillère technique départementale Seine Saint Denis :</b></p> <p><b>Véronique DEJIEUX</b>  <b>Tel : 01.43.93.70.70 / 06.82.52.31.57</b>  <b>Mail : ce.93inf@ac-creteil.fr</b></p>